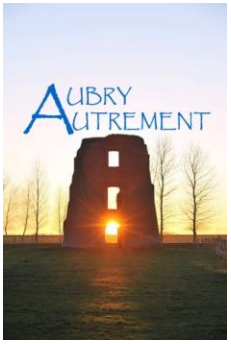

Elections municipales 15 mars et 28 juin 2020 Aubry du Hainaut

Votez Aubry Autrement

Liste menée par Jean-Pierre LAUDE,
Olivia DE BRABANT, Yves MAILLARD

Pouvoir, fusion et compromissions

Nous avions deux "adversaires": l'un qui voulait garder le pouvoir, l'autre qui voulait y accéder.
Ce dernier avait contacté Aubry Autrement en octobre 2019 pour intégrer notre équipe à condition d'être désigné pour candidater au poste de maire. Il n'apportait que son ambition et, de ses dires, voulait « dégager la municipalité en place après deux mandats désastreux ». Il n'a même pas eu la délicatesse de remercier ses électeurs !

La majorité sortante a démontré sa difficulté à travailler durant ces 6 années avec les 3 élus de notre liste, qualifiés d' « opposition », bien qu'ils représentent la moitié des électeurs de 2014. En intégrant cette fois 7 membres de la liste de M Lecossier pour le 2ème tour, comment la majorité sortante pourrait-elle réussir à travailler ?

Aujourd'hui, nous sommes face à une créature à 2 têtes! L'ambition et le conservatisme ont fusionné, pris et jeté des colistiers à priori sans concertation, se souciant peu de leurs convictions.
Après les compromis, les compromissions ?

Nous, Aubry Autrement sommes et restons intègres.
Notre équipe est unie et motivée pour que l'administration de la commune change enfin.

Beaucoup d'entre vous nous demandent de dénoncer les abus et les conflits d'intérêt... Le faut-il?
Oui, nos conseillers élus d'Aubry Autrement ont initié un ramassage de déchets verts pendant le confinement. M Laude n'a pas été autorisé à y participer « pour garder une parité imposée » **qui n'avait pas lieu d'être** dans cet élan de solidarité citoyenne bien au-delà de la campagne électorale ;
Oui, nous avons voté contre certaines décisions, dernièrement les emplois 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) car le recrutement n'a pas retenu les jeunes Aubrysiens qui réunissaient pourtant tous les critères définis lors des réunions préparatoires… favoritisme ?

Nous sommes persuadés que vous, Aubrysiens, serez clairvoyants et pas dupes : faites le bon choix le 28 juin.

Pourquoi nos élus ont voté contre une délibération au conseil municipal du 30/05/2020 ?

Pendant les commissions scolaires extraordinaires concernant la réouverture possible de l'école, Monsieur le Maire nous a précisé que les postes à pourvoir pour les activités 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) en complément des enseignements seraient proposés à des étudiants universitaires libérés de cours, possédant si possible le BAFA.

Lors du conseil municipal du 30/05/20 concernant le vote sur *la délibération ponctuelle portant sur la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités*, nous aurions pu nous abstenir mais devant l'opacité des réponses qui nous ont été apportées sur ce point précis, la gêne et la véhémence incompréhensibles que soulevait notre question, nous avons voté contre.

Nous avons constaté deux jours après le conseil municipal que trois postes ont été pourvus et attribués à une lycéenne (petite fille d'une élue de la majorité sortante), à une étudiante et à une mère au foyer (colistière sur la liste de la majorité sortante).

Pourtant, plusieurs étudiants répondant aux différents critères de sélection avaient candidaté...

Comme vous le savez, CHAQUE VOIX COMPTE.
Si vous ne pouvez pas être présents le 28 juin, votez par procuration

« L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent qui doit faire établir la procuration au plus tôt.
Il doit remplir un formulaire et peut choisir :

- soit d'utiliser celui disponible sur internet *https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration.* Il faut le remplir le document Cerfa n° 14952*01, l'imprimer, puis le remettre en personne au commissariat ou au tribunal judiciaire de Valenciennes 6, avenue des dentellières Valenciennes.
- soit de remplir à la main le formulaire papier disponible à la police ou au tribunal. »

NB : *Les procurations établies en vue du second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour reporté* (Décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour).

Comme vous, nous aimons vivre à AUBRY DU HAINAUT !
Continuez à nous accorder votre confiance
Votez Aubry Autrement

Suivez-nous sur notre page Facebook *Aubry Autrement et sur http://aubryduhainaut.online.fr*